



525, rue Joliet, Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 3N2
Téléphone (450) 467-0261 Télécopieur (450) 446-4296
Courriel : esol@csp.qc.ca
Site web : <http://oziasleduc.csp.qc.ca>

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Arts-études (musique)



*« IL Y A EN TOI TOUTES LES POSSIBILITÉS, TOUT CE QUE TU VOUDRAIS ÊTRE,
TOUTE L'ÉNERGIE POUR ACCOMPLIR CE QUE TU VEUX RÉALISER ... »*

AUTEUR INCONNU



Programme Arts-études (musique)

DESCRIPTION DU PROJET

Le programme Arts-études (musique) de l'école secondaire Ozias-Leduc est un programme musical enrichi qui s'adresse aux élèves de la première à la cinquième année du secondaire résidant sur tout le territoire du Québec. Une allocation d'aide au transport ou à la pension peut être offerte aux élèves dont le lieu de résidence se situe à l'extérieur du territoire du Centre de services scolaire des Patriotes. Afin de répondre aux objectifs de formation, l'élève bénéficie d'un enseignement collectif en classe auquel s'ajoute un support par le biais de leçons individuelles et sectionnelles.

Les élèves qui désirent poursuivre leurs études musicales au niveau collégial sont suivis d'une façon particulière pour s'assurer qu'ils aient les acquis nécessaires à leur admission au cégep. Les notions théoriques, le développement de la technique instrumentale, le développement créatif et le niveau élevé d'appréciation musicale font partie du programme de musique et permettent aux élèves d'avoir une formation musicale complète.

Les élèves participent à plusieurs activités chaque année : sorties à la Maison symphonique pour assister à un concert de l'OSM, perfectionnements avec des chefs réputés, participation à différents concours (ex. : Fédération des harmonies et orchestres symphoniques du Québec, solistes et petits ensembles de Victoriaville, Jazzfest des jeunes du Québec, « *The Big Apple Classic* » à New-York), présentation de concerts aux élèves des écoles primaires de la région, concerts à Noël et en fin d'année à l'école, concerts sur la place publique lors d'événements spéciaux et autres événements bénéfiques.

CRITÈRES D'ADMISSION

Pour être admis dans ce programme, les élèves doivent :

1- Démontrer les qualités et les aptitudes suivantes :

- Intérêt marqué pour la musique;
- Goût d'apprendre;
- Souci de l'effort et du travail bien fait;
- Autonomie;
- Capacité de réussir au plan scolaire tout en investissant sur le plan musical;
- Attitude positive face à l'école.

2- Répondre aux critères de sélection suivants :

- Test de discrimination auditive;
- Avoir de bons résultats scolaires, puisque le temps d'enseignement est réduit dans certaines matières;
- Être recommandé par l'école primaire et/ou un enseignant de musique privé;
- Posséder des expériences musicales est un atout (cours privés, musique d'ensemble, activités parascolaires pertinentes lors des années d'études au primaire), mais non une exigence. Si c'est le cas, une lettre de référence remise à l'école est un ajout positif du dossier.

Il est possible pour un élève d'intégrer le programme en cours de route, selon des critères préétablis : audition à l'instrument, reconnaissance auditive et entrevue.

PHILOSOPHIE DU PROGRAMME

Le programme Arts-études (musique) de l'école secondaire Ozias-Leduc est orienté dans une perspective de développement des compétences. Il ouvre ainsi la voie à des pratiques et concepts pédagogiques particuliers qui s'inscrivent dans le prolongement de la formation individuelle et collective. De plus, il permet à l'élève de consolider ses connaissances et ses compétences dans le cadre d'une formation musicale axée principalement sur la musique d'ensemble, à laquelle s'ajoutent la formation instrumentale individuelle ainsi que la création et l'appréciation d'œuvres faisant partie d'un répertoire varié.

Le programme Arts-études (musique) vise le développement global de l'élève par le biais de la musique. L'élève vivra des expériences musicales dans une perspective de communication, de développement personnel, d'ouverture à la vie culturelle et au monde.

Cette formation suppose la poursuite du développement des compétences complémentaires que sont la création, l'interprétation et l'appréciation d'œuvres musicales.

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES



L'élève est amené à développer deux compétences disciplinaires :

- Créer et interpréter
- Apprécier de la musique

C'est à travers des défis stimulants, mobilisant des savoirs, des savoirs faire, des savoirs être et particulièrement des savoirs agir que l'élève découvre comment devenir un bon musicien. Les capacités et habiletés qu'il développe lui permettent d'atteindre les buts fixés individuellement et collectivement.

Créer des œuvres musicales

- L'élève fait la synthèse de ses acquis par la création d'œuvres personnelles.
- L'élève exploite de manière personnelle les moyens sonores et les éléments de langage et de structure explorés au préalable en vue de créer une courte pièce.
- L'élève improvise à l'aide de moyens sonores variés en respectant certaines consignes établies au préalable.
- L'élève développe des éléments techniques par une création ciblée.
- L'élève arrange des pièces de répertoire pour son instrument ou pour d'autres instruments de la classe.

Interpréter des œuvres musicales

- L'élève démontre sa connaissance des principaux éléments du langage musical, des stratégies et des techniques utiles à l'interprétation de la musique.
- L'élève démontre des habiletés psychomotrices à des fins d'exploration de techniques instrumentales afin de rendre le côté expressif d'une partition.
- L'élève interprète diverses œuvres du répertoire en appliquant les règles relatives au langage musical, à la structure, à la technique instrumentale et à la technique d'interprétation (œuvres collectives en harmonie et œuvres solistes ou en musique de chambre).

Apprécier des œuvres musicales

- L'élève apprécie, à l'audition, des œuvres de répertoire varié à partir de critères d'appréciation qui se réfèrent aux éléments constitutifs de l'œuvre ainsi qu'à ce qu'il a ressenti. Les éléments du langage musical appréciés sont les mêmes que l'on retrouve dans les œuvres interprétées.
- L'élève découvre l'histoire d'une œuvre musicale étudiée, ainsi que le contexte culturel de son époque. Un survol de toutes les époques permet aux élèves de faire des liens avec le répertoire interprété et de constater l'influence qu'ont exercée les compositeurs classiques sur les compositeurs du répertoire d'harmonie.
- L'élève devient un critique lors de l'écoute d'un événement musical. Il doit utiliser de façon pertinente le vocabulaire disciplinaire pour communiquer son appréciation.

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

Le programme Arts-études (musique) de l'école secondaire Ozias-Leduc est constitué de deux composantes : l'enseignement collectif (harmonie) et l'enseignement individualisé.

L'enseignement collectif (harmonie) est la pierre angulaire du programme, et les leçons individuelles viennent supporter l'élève dans sa démarche d'apprentissage.

1) Enseignement collectif

Élèves de 1^{re} sec. : 8 périodes / 9 jours

Élèves de 2^e sec. : 8 périodes / 9 jours

Élèves de 3^e sec. : 8 périodes / 9 jours

Élèves de 4^e sec. : 8 périodes / 9 jours

Élèves de 5^e sec. : 8 périodes / 9 jours

2) Leçons individuelles

Le programme Arts-études (musique) est supporté par des leçons individuelles qui sont dispensées par des enseignants à la leçon, sélectionnés par l'école. Tous sont diplômés de différents conservatoires ou universités ou présentent un profil de compétences équivalent.

Durant l'année scolaire, l'élève suivra obligatoirement 20 leçons individuelles de 30 minutes à l'instrument d'harmonie.

L'élève pourra, s'il le désire, entreprendre ou poursuivre l'apprentissage d'un 2^e instrument (piano, guitare, violon ou chant). Cette formation est facultative.

3) Plusieurs activités enrichissent le programme Arts-études (musique) : divers ensembles de musique de chambre (bois, cuivres), jazz band, revue musicale, etc.

COÛTS *

Frais généraux pour tous : I 504,70\$ à I 528,70\$ (selon le niveau) + sorties en cours d'année

*Ristourne gouvernementale de 300,00\$

Autres frais (selon les choix de l'élève) :

Transport pour élève hors-secteur** : 183\$

Cours individuels pour instrument second (facultatif): 400\$/10 leçons ou 800\$/20 leçons

Leçons supplémentaires : 525\$/10 leçons

* Coûts 2024-2025 ⇨ceux-ci sont révisés à chaque année.

** L'école secondaire Ozias-Leduc dessert les villes suivantes : Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Jean-Baptiste. Les frais de transport concernent les élèves provenant des autres villes.

GRILLE HORAIRE

	1 ^{re} secondaire		2 ^e secondaire		3 ^e secondaire	
	FG	AE	FG	AE	FG	AE
Anglais	4	4	4	3	4	4
Français	8	6	8	6	8	6
Mathématique	6	6	6	6	6	6
Éducation physique	2	2	2	2	2	2
Univers social	6	5	6	5	4	4
Sciences	4	3	4	4	6	6
ECR	2	2	2	2	0 ou 4	0
Arts plastiques	4	0	4	0	2 ou 6	0
Musique	0	8	0	8	0	8
	4 ^e secondaire			5 ^e secondaire		
	FG	AE	AE (profil science)	FG	AE	AE (profil science)
Anglais	4	4	4	4	4	4
Français	6	6	6	6	6	6
Mathématique	6	6	6	6	6	6
Éducation physique	2	3	1	2	3	1
Univers social	4	4	4	4	4	4
Sciences	4	4	8	0	0	0
ECR	4	4	2	2	2	2
Option	4	0	0	8	4	8
Projet personnel d'orientation	0	0	0	2	2	0
Arts plastiques	2	0	0	2	0	0
Musique	0	8	8	0	8	8